

LUTTE ANTIBLANCHIMENT

COMMENT AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE SON PROGRAMME D'ANALYSE DES CLIENTS ?



Rupert de Ruig

Directeur général
Risk & Compliance
Dow Jones

L'analyse de l'identité des clients est un moyen de lutter contre le blanchiment d'argent (AML) et le financement du terrorisme (CTF). La vérification systématique de cette identité par rapport à une base de données de noms permet de définir le risque.

Dans le monde entier, toutes les réglementations relatives au blanchiment d'argent, comme la 3^e directive anti-blanchiment émise par l'UE, exigent des institutions financières d'avoir mis en place un programme Know Your Customer (KYC) efficace afin de mieux comprendre le vrai contexte et les risques associés à leurs clients actuels et potentiels. En effet, faire des affaires avec une personne à risques peut avoir de graves conséquences, comme des actions en justice, d'importantes amendes et des dom-

mages irréparables pour la réputation de l'entreprise. Dans certaines juridictions, les risques sont encore plus sérieux : si les enquêtes découvrent qu'une entreprise est impliquée dans un blanchiment d'argent, et que son programme d'AML n'est pas aux normes, les autorités engagent des poursuites contre les dirigeants de l'entreprise avec à la clef de lourdes amendes, voire une peine de prison.

Pour se conformer à la 3^e directive et se protéger efficacement des risques, les institutions financières doivent identifier parmi leurs clients et prospects les personnes politiquement exposées (PEP), ainsi que leurs parents et associés proches. De par leur position et leur autorité, les PEP manipulent des sommes très élevées et peuvent, dans certains cas, abuser de leur position pour leur bénéfice personnel ou celui de leur famille et associés. Bien sûr, ce n'est pas le cas de la grande majorité d'entre eux, qui sont des clients très intéressants pour les institutions financières. Néanmoins, l'identification et le suivi de ces clients ont notablement évolué ces dernières années.

Auparavant, une institution financière pouvait juger suffisant de cocher les bonnes cases pour satisfaire les organismes de réglementation et apporter la preuve du niveau minimal de conformité en matière d'identification des PEP. Mais les choses ont changé il y a quelques années, avec le renforcement des réglementations et des procès qui ont fait grand bruit en impliquant des politiciens corrompus. Aujourd'hui, on comprend mieux l'impact du blanchiment d'argent et de la corruption et le public rejette plus que jamais de tels crimes. En outre, l'amélioration des programmes KYC complique les choses pour les groupes terroristes et le crime organisé, qui s'appuient en grande partie sur la fraude et le blanchiment d'argent pour conduire leurs activités, et restent sinon très difficiles à identifier. Il est clair que l'objectif premier est de gérer ce risque.

L'importance de l'analyse des clients est donc évidente, mais de nombreuses organisations ont encore du mal à mettre en place un programme efficace, solide et évolutif.

Pour plus
d'information voir sur :
<http://solutions.dowjones.com/press/2009/pepscreening>

Le processus est difficile et, pour y parvenir, il faut le décomposer en étapes plus faciles à gérer.

UTILISER UNE DÉFINITION SÉLECTIVE DES PEP

L'une des difficultés que rencontrent toutes les institutions réglementées est l'absence d'une définition mondialement reconnue de la notion de PEP. Ce manque nuit gravement à l'efficacité des procédures de filtrage des clients. Selon la Financial Action Task Force (FATF) : "Les PEP sont des individus auxquels on a confié des fonctions publiques importantes dans un pays étranger, telles que celles de chef d'état ou de gouvernement, responsables politiques, hauts fonctionnaires de l'état, de la justice ou de l'armée, ou encore des dirigeants d'entreprises publiques, de hauts responsables de partis politiques, etc. Cette définition exclut les responsables de niveau intermédiaire et les débutants". Cette définition est utile aux spécialistes des réglementations car elle couvre tous les cas possibles, mais elle n'est d'aucune aide aux entreprises soumises aux réglementations car elle n'apporte par les règles claires dont elles ont besoin, et se prête à diverses interprétations. Cependant, la 3^e directive permet aux entreprises de créer leur propre définition des PEP à partir de facteurs de risques comme la juridiction, le produit et la clientèle.

Une autre difficulté est de définir où placer la limite entre les responsables de haut niveau et les autres. En plaçant cette limite trop bas, les organisations trop prudentes risquent de déborder leurs systèmes de filtrage, obligés de contrôler des centaines de milliers de PEP. Au contraire, si elle est trop haute, certains PEP risquent de passer entre les mailles du filet. Ici encore, une approche basée sur les risques est importante et il faut savoir à quel niveau le fournisseur de la liste de PEP a placé le seuil. En règle

générale, le filtrage de PEP générera une importante charge de travail et la grande majorité des identifications seront en réalité des "faux positifs". Chaque personne identifiée devra faire l'objet d'une enquête, menée par des services de conformité déjà submergés. En centrant le filtrage sur les postes à haute responsabilité et en segmentant la liste des PEP en fonction des intitulés de poste, l'entreprise réduira considérablement le nombre de cas à étudier et augmentera l'efficacité de son programme. Elle pourra alors voir dans ces clients une opportunité de croissance plutôt qu'une menace.

INTÉGRER LE PAYS ET LES RELATIONS AUX CRITÈRES DE RISQUE

Ces deux facteurs peuvent aider une organisation à réduire le nombre de personnes à examiner et donc le nombre de faux positifs. Un moyen efficace de limiter les risques tout en maintenant l'efficacité est d'ajuster la définition de PEP en fonction du pays ou du type de produit ou de service impliqué.

Par exemple, pour analyser les clients dans un pays à faible risque où la corruption n'est pas un problème significatif, on peut appliquer une définition plus restrictive. Au contraire, on peut l'élargir pour un pays où la corruption est très répandue. Le même processus peut s'appliquer aux produits et aux services selon qu'ils présentent des risques faibles ou élevés. Les spécialistes de l'AML peuvent ainsi se consacrer à examiner les individus qui présentent le plus de risques.

Le Transparency International Corruption Perceptions Index est une excellente source d'informations sur les risques selon les pays [1].

[1] www.transparency.org/news_room/in_focus/2008/cpi2008

EXCLURE LES PEP NATIONAUX

Presque toutes les réglementations mondiales de lutte contre le blanchiment jugent inutile de prendre en compte les PEP nationaux. Les organisations peuvent donc choisir de ne pas les étudier. La décision dépend largement de la stratégie de l'organisation vis-à-vis des risques, mais la possibilité de distinguer et de retirer cette catégorie de PEP de l'analyse réduira considérablement le nombre d'identifications.

VISER SPÉCIALEMENT LES PEP DE HAUT RANG

Même s'il n'existe pas de définition des PEP reconnue dans le monde entier, toutes les réglementations s'accordent sur le fait qu'il faut avant tout s'intéresser aux PEP haut placés. En mai 2008, le très renommé Wolfsberg Group [2] a actualisé ses FAQ sur les PEP en insistant sur ce point : "Tous les titulaires de fonctions publiques sont susceptibles d'être impliqués à un certain degré dans des affaires de corruption ou d'abus de position. Cependant, ceux qui occupent des postes à haute responsabilité et ont une autorité importante sur les politiques, les opérations ou l'attribution de ressources publiques, ont bien plus d'influence et présentent bien plus de risques pour une institution. Ils doivent donc être placés parmi les PEP dans le cadre des structures de contrôle ou de surveillance".

Les organisations qui veulent améliorer l'efficacité de leur programme d'analyse des clients doivent donc veiller à ce que leur liste de PEP porte exclusivement sur ceux qui sont haut placés. Les fournisseurs de listes qui ajoutent des PEP de responsabilité intermédiaire ou réduite ne font que créer davantage

« Tous les titulaires de fonctions publiques sont susceptibles d'être impliqués à un certain degré dans des affaires de corruption ou d'abus de position. »

[2] www.wolfsberg-principles.com/

de travail pour leurs clients. Avant d'acheter une liste commerciale, il faut donc comprendre la définition des PEP utilisée par son fournisseur, et la soumettre à des tests statistiques afin d'en apprécier la qualité et la portée.

RETIRER LES ANCIENS PEP

Les institutions soumises aux réglementations se demandent souvent : "À partir de quand un PEP n'est-il plus un PEP ?" Selon la 3^e directive, en matière de risques, un PEP n'est plus considéré en tant que tel un an après avoir quitté ses fonctions. Un ancien PEP continue cependant de présenter un risque, car s'il a été impliqué dans des affaires de corruption, il conserve ses gains mal acquis et aura toujours besoin des banques et d'autres entreprises réglementées pour profiter de sa richesse. Ainsi, même si légalement l'individu ne présente plus de risque pour une organisation, il peut continuer à nuire à sa réputation. Conformément à la 3^e directive, on peut définir des règles internes basées sur les risques pour cesser de considérer un individu comme PEP et donc réduire le nombre de personnes à analyser. Les organismes réglementés doivent mettre en place des règles pour s'assurer que les PEP de plus haut rang, tels que les chefs d'état, leurs familles et leurs associés proches, seront surveillés bien après la fin de fonction, alors que des postes moins élevés dans des pays à faible corruption peuvent être considérés comme présentant un faible risque.

CHOISIR LES LISTES DE SANCTIONS ET AUTRES LISTES OFFICIELLES

Pour s'assurer de proposer un service complet de gestion des risques, les fournisseurs de listes de PEP incluent dans leurs bases de données d'autres

listes, par exemple de sanctions gouvernementales. Certaines de ces listes contiennent des dizaines de milliers d'entrées. En éliminant du processus d'analyse celles qui ne sont pas pertinentes, on peut améliorer considérablement son efficacité, limitant le nombre de noms sélectionnés et donc les faux positifs.

Pour éviter à tout prix d'avoir affaire à des individus sanctionnés, beaucoup d'organisations préféreront utiliser toutes les listes de sanctions, quelle que soit la juridiction où elles s'appliquent. Toutefois, on peut omettre sans risque de nombreuses autres listes, ou leur attribuer une priorité bien inférieure, si elles ne correspondent pas au profil de risque d'une organisation, par exemple la "Liste locale des individus les plus intéressants".

« La plupart des listes sont rédigées en alphabet roman et les noms utilisés sont traduits ou translittérés depuis le chinois, l'arabe ou d'autres langues, ce qui affecte l'exactitude de leur reconnaissance. »

APPLIQUER UN SYSTÈME TOLÉRANT DE RECONNAISSANCE DES NOMS

Le nom reste l'élément principal d'identification des clients, mais ce n'est pas un critère absolu. La plupart des listes sont rédigées en alphabet roman et les noms utilisés sont traduits ou translittérés depuis le chinois, l'arabe ou d'autres langues, ce qui affecte l'exactitude de leur reconnaissance. L'ordre des noms est également source de difficultés. En Hongrie par exemple, le nom de famille est indiqué avant le prénom.

Pour éviter que certains individus n'échappent au filet grâce à de légères modifications de l'orthographe de leur nom, il convient d'utiliser un logiciel capable d'aider les organisations à examiner toutes les correspondances, exactes et approximatives. Chaque organisation peut définir son propre seuil de variation pour détecter les noms et l'adapter par la suite. Ainsi, pour un pays à faible risque, on peut choisir une

faible variation afin de ne retenir que les correspondances exactes ou très proches, et inversement pour un pays à risque élevé.

UTILISER LES DONNÉES DE LA PLUS HAUTE QUALITÉ

Les fournisseurs de listes PEP commerciales s'efforcent d'intégrer le plus d'informations possibles aux profils des PEP pour aider les organisations à limiter les faux positifs. Pour cela, ils peuvent ajouter le nom dans la langue d'origine ainsi que les surnoms, date de naissance, initiale intermédiaire, nationalité, etc. Mais ces éléments secondaires d'identification n'ont de valeur que si les données sur le client sont à jour, exactes et complètes.

Lors de l'acquisition de clients, la collecte et l'enregistrement d'autant de données que possible pour le logiciel d'analyse réduiront considérablement le nombre d'individus identifiés, assurant l'efficacité du logiciel de filtrage.

En résumé, le filtrage des PEP est une opération difficile, mais il est essentiel de disposer d'un programme d'analyse qui satisfasse les organismes de réglementation, mais aussi qui participe activement à la lutte mondiale contre la corruption. Pour cela, il faut d'abord bien comprendre le profil et les objectifs de l'organisation en matière de risque, ainsi que ses ressources disponibles. Ensuite, une association des huit étapes décrites ci-dessus permet de mettre en place un programme d'analyse des clients qui soit efficace, durable et économique. ■